



FRANCE

#Anti2010 : « C'est typiquement un phénomène de rentrée scolaire »

En trois jours, ce hashtag qui appelle à harceler les élèves de 6^e a fait réagir les parents d'élèves ainsi que le ministre de l'éducation

ENTRETIEN

Mercredi 15 septembre, une alerte de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE); jeudi, une vidéo et un courrier du ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, aux principaux de collèges, qu'il appelle à la « vigilance »; vendredi, un bannissement du réseau social TikTok... En trois jours, le hashtag #Anti2010, un appel en ligne à dénigrer les enfants nés cette année-là – et qui font donc, pour la plupart, leur entrée au collège –, s'est attiré de fermes réactions autant qu'une vaste couverture médiatique. Justine Atlan, la directrice générale de l'association e-Enfance, qui s'est fixée pour mission de protéger les mineurs sur Internet, appelle à ne pas surestimer les effets déléteurs de cet appel.

Comment évaluez-vous l'importance de l'appel #Anti2010 sur Internet et ses conséquences sur les enfants qui entrent au collège ?

Nous n'avions aucun indice du phénomène, ce sont les médias qui l'ont signalé. Après, quand certains d'entre eux se sont intéressés aux élèves de 6^e, il s'est avéré que beaucoup étaient au courant. Est-ce massif ? Je n'ai pas d'indicateur. Mais nous recevons beaucoup d'appels de parents inquiets. J'ai tendance à penser que ça va s'essouffler. C'est typiquement un phénomène de rentrée scolaire : les élèves se découvrent, n'ont pas encore de travail, de devoirs... Peut-être que certains enfants profitent de ce hashtag pour parler [du harcèlement

qu'ils vivent], même si leur situation n'a pas de rapport. Il peut avoir cette vertu.

Que peuvent faire les parents inquiets pour leur enfant ?

Votre enfant peut se sentir visé même s'il n'y a pas de traduction physique. La médiatisation peut favoriser la parole. Les parents ne parlent pas souvent du sujet du numérique, sauf quand il y a un drame, avec des perceptions négatives. Alors l'adolescent, lui, se dit qu'on va lui enlever son portable... Il faut qu'il ait le sentiment de pouvoir en parler, ne pas réduire le numérique à ce problème-là. On peut aussi se rapprocher de l'établissement scolaire ou de l'association de parents d'élèves, savoir si le numéro de signalement, le 3018, est bien diffusé.

Doit-on s'inquiéter du fait que c'est toute une génération qui se trouve visée ?

Le hashtag et le fait de se sentir personnellement visé n'ont rien à voir. Être harcelé à titre personnel est beaucoup plus traumatisant que de se reconnaître comme un individu dans toute une classe d'âge. Cela ne laisse pas du tout les mêmes traces. Un harcèlement individualisé va vous viser pour votre identité, avec l'intention de vous détruire. Aujourd'hui, on a tendance à tout nommer harcèlement. Pendant longtemps, on ne l'a pas assez fait, mais il ne faut pas basculer dans l'excès inverse.

Pensez-vous que ce hashtag puisse causer de nombreux passages à l'acte ?

La viralité des réseaux sociaux a la faculté de donner de l'écho,

une ampleur unique. Mécaniquement, ça peut générer du harcèlement. Quant au cyberharcèlement, il est beaucoup plus entraînant : il est plus tentant d'y participer car on est noyé dans une masse d'auteurs, la responsabilité est diluée. C'est une des raisons pour lesquelles certains demandent la levée de l'anonymat en ligne. Des personnes passent peut-être à l'acte dans le numérique mais ne le feraient pas dans le physique; ils verraient leur victime, cela susciterait de l'empathie. Pour les très jeunes, la vie physique et la vie en ligne se tournent autour. Il faut que chacun sache que ce qu'on fait en ligne peut avoir des répercussions hors ligne, et vice-versa.

Nous avons des accords avec les réseaux sociaux, comme Twitter ou TikTok, nous pouvons faire des signalements avec, souvent, une réaction de leur part dans l'heure. On est plutôt satisfait des réponses données. Quelques acteurs, comme Twitter, sont moins coopératifs que les autres. On doit parfois insister car les choses ne sont pas toujours clairement illégales, en dépit d'être clairement préjudiciables.

Au-delà du hashtag #Anti2010, les dérapages liés au bizutage défraient régulièrement la chronique en France. Comment réagir ?

Le phénomène #Anti2010 permet au moins d'en parler. Les réseaux sociaux ont pour vertu de révéler des comportements qui existent depuis longtemps. Ces dernières années, on a découvert la violence du bizutage, avec des comportements qui peuvent être totalement illégaux, discriminatoires, sexistes.





C'est peut-être l'occasion de se dire qu'on arrête ça, dans un cadre que le collège peut fixer, pourquoi pas avec des épreuves, du tutorat, des choses amusantes pour créer du lien avec l'idée d'introduire de nouveaux arrivants. Les adultes sont un peu dans le déni par rapport au bizutage : on laisse les jeunes organiser cela dans une espèce d'omerta. S'il n'y a pas de règles, ça dérape. Les rites de passage peuvent être symboliquement importants, mais ils doivent être cadrés. ■

**PROPOS RECUEILLIS PAR
JULIEN LEMAIGNEN**

TikTok et Instagram suppriment le hashtag #Anti2010

Les plates-formes de réseaux sociaux TikTok et Instagram ont annoncé avoir supprimé, vendredi 17 septembre, les résultats de recherche liés au hashtag #Anti2010. Cette campagne d'insultes et menaces contre des collégiens nés en 2010 et scolarisés pour la plupart en 6^e, menée par des élèves plus âgés, avait explosé ces derniers jours et fait l'objet de réactions nombreuses. En réalité, sur TikTok, les publications n'ont pas encore disparu, mais l'algorithme ne les priorise plus. Sur Instagram, un message indique que les publications récentes sont masquées.

